



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 133-21 C

Objet : *RS - Demande de participation financière de la commune du Châtelard pour les aménagements de sécurité dans les traversées du chef-lieu dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité*

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 133-21 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune du Châtelard pour les aménagements de sécurité dans les traversées du chef-lieu dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La route départementale RD911 traversant le chef-lieu de la commune du Châtelard répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

La commune a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser en lien avec les travaux de rénovation des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs.

Les travaux concernent la sécurisation de la traversée du chef-lieu où des vitesses excessives créent une situation d'insécurité pour les usagers.

Il est ainsi prévu de réaliser des rétrécissements de chaussée cassant la vitesse, répartis tout au long de l'itinéraire pour la sécurisation de la traversée piétonne. Le projet prévoit également l'élargissement des trottoirs permettant de sécuriser les cheminements piétons. Cet aménagement permettra de limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée du chef-lieu de la commune.

Le coût estimatif total (études et travaux) de l'opération est de 447 991,35 € HT, soit 537 589,62 € TTC.

Le montant des travaux de voirie, incluant les travaux préparatoires, les terrassements, la chaussée et les bordures, la signalisation et le mobilier urbain, s'élève à 424 491,35 € HT. Seules les parties relatives à la sécurisation seront soumises à subvention, les plus-values qualitatives (bordures en pierre, revêtement en béton désactivé) resteront à la charge de la commune (prix unitaires plafonnés).

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toute autre subvention déduite.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Désignation	Montant total HT	subvention Conseil départemental	Subvention Grand Chambéry	Commune Le Châtelard
Tavaux:				
Phase 1 : RD 911	245 116,08 €	79 848,82 €	32 298,46 €	132 968,80 €
Phase 2: Vieux Bourg	179 375,27 €	54 847,04 €	26 005,83 €	98 522,41 €
Etudes	23 500,00 €	9 635,00 €	3 227,75 €	10 637,25 €
Total Travaux et Etudes	447 991,35 €	144 330,85 €	61 532,04 €	242 128,46 €

La subvention prévisionnelle de Grand Chambéry est estimée à 61 532,04 € HT. La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune du Châtelard pour les aménagements de sécurité dans la traversée du chef-lieu selon les modalités définies ci-dessus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 133-21 C

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune du Châtelard pour les aménagements de sécurité dans les traversées du chef-lieu dans le cadre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : Plan de situation Equité Le Chatelard

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25965H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25965H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au